

## conflit de voisinage : tapage diurne

Par **Katharina**, le **05/03/2008** à **13:11**

Coucou,

Mes voisins du dessus mettent leur musique à fond absolument tous les jours ça m'empêche de me concentrer pour travailler je leur ai demandé plusieurs fois de la baisser mais ils refusent ..... que puis je faire je sais bien que la journée les gens ont le droit d'écouter la musique mais imaginez niveau son c'est comme si je métais moi même la musique à fond dans ma pièce en plus c'est du mariah carey ou diams non stop j'en peux plus.

Par **jeeecy**, le **05/03/2008** à **14:01**

mise en demeure et si aucune réaction tu appelles les flics pour qu'ils constatent les nuisances sonores

Par **Murphys**, le **05/03/2008** à **14:51**

[quote="Katharina":6juqwnr0]Coucou,

Mes voisins du dessus mettent leur musique à fond absolument tous les jours ça m'empêche de me concentrer pour travailler je leur ai demandé plusieurs fois de la baisser mais ils refusent ..... que puis je faire je sais bien que la journée les gens ont le droit d'écouter la musique mais imaginez niveau son c'est comme si je métais moi même la musique à fond dans ma pièce en plus c'est du mariah carey ou diams non stop j'en peux plus.[/quote:6juqwnr0]

Il n'existe pas de notion de tapage nocture ou diurne, il s'agit de simples troubles de voisinage (trouble de la jouissance). Tu ne dois pas deranger tes voisins que ce soit en journée ou en pleine nuit.

Par **Katharina**, le **05/03/2008** à **15:19**

Merci pour vos réponses, j'espère que ça va se finir sans en passer par là, mon copain est allé gueuler en faisant sa tête de méchant elle a refusé d'ouvrir il a continué de taper puis elle a fini par ouvrir et elle a coupé la musique direct twisted found or type unknown

Par **jeeecy**, le **05/03/2008** à **15:31**

et depuis elle a remis la musique?

tu peux aussi lui rappeler ce qu'elle risque pour le trouble de la jouissance ça la calmera peut

être Image not found or type unknown

Par **Camille**, le **06/03/2008** à **11:07**

Bonjour,

[quote="Murphys":36avzgh5]

Il n'existe pas de notion de tapage nocturne ou diurne, il s'agit de simples troubles de voisinage (trouble de la jouissance). Tu ne dois pas déranger tes voisins que ce soit en journée ou en pleine nuit.[/quote:36avzgh5]

Tout à fait. Le fait que ça se passe la nuit n'est qu'une circonstance aggravante.

Dans la journée, on admet seulement plus facilement que certains bruits ne peuvent être évités, du fait de l'activité humaine (inclus le bricolage, par exemple), mais on recherchera néanmoins si l'auteur du trouble a bien tout fait pour en limiter l'intensité et la durée au strict minimum.

De nuit, on a intérêt à avoir d'excellentes raisons légitimes pour faire du bruit.